



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° 2000-MC-0160

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR : 232094

DOSSIER N° 14827

Objet : SYNSORB Biotech Inc.
 Demande de visa

Vu la demande présentée le 17 janvier 2000;

vu les articles 11, 14, 18 et 19 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, la directrice :

octroie le visa pour le prospectus simplifié du 25 janvier 2000 de SYNSORB Biotech Inc. concernant le placement de 6 900 000 actions ordinaires au prix de 3,50 \$ l'action et vise aussi l'octroi de 345 000 options d'achat d'actions ordinaires auprès des preneurs fermes pouvant être levées au prix de 3,95 \$ l'action pour une période de deux ans suivant la date de clôture du placement.

Fait à Montréal, le 25 janvier 2000.

(s) Johanne Duchesne

Johanne Duchesne
Directrice
Marchés des capitaux

PM/ah